

**COMPTE-RENDU de la RÉUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Date de la convocation : 14 février 2017

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjoint ; Tania LANGLAIS, Séverine LEBEAU, Jean-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste RICHARD, Martine WASSE, Stéphane GADET, Conseillers Municipaux.

Excusés : Alain MERLET qui a donné pouvoir à Jean-Claude BOUTIN et Véronique BEAUFILS.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Stéphane GADET.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Contrat d'Assurance Groupe CDG
2. Avenant DDT
3. Changement d'adresse
4. Subventions 2017
5. Taux 2017 des impôts locaux
6. Activité sport salle des fêtes
7. Gestion différenciée
8. Travaux 2017
9. Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS)
10. Questions diverses

**DCM2017/01 - CONTRAT ASSURANCE GROUPE CDG :**

Le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil, après délibération décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Caractéristiques de la consultation :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et non titulaires.  
Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.  
Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge Monsieur le Maire de signer la demande de consultation.

#### **DCM2017/02 - AVENANT DDT :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de continuer de bénéficier d'une année supplémentaire de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, soit jusqu'au 31 décembre 2017.  
Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

#### **DCM2017/03 - CHANGEMENT D'ADRESSE :**

Actuellement, deux maisons d'habitation sont situées au 2 rue de Vieilleville. Or une des deux peut avoir son entrée dans la rue Saint Julien ce qui éviterait bien des erreurs de distribution de courrier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide que le bâtiment d'habitation n°1 situé actuellement au 2 rue de Vieilleville aura désormais comme adresse le 21 rue Saint Julien.

#### **DCM2017/04 - SUBVENTIONS 2017 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que pour 2017, les subventions accordées seront les suivantes :

##### **ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :**

Village Fleuri ..... 250 €  
Protection des cultures ..... 150 €  
L'Arbre Bleu ..... 200 €

Le Comité des Fêtes, le Moto-Club, Livres et Loisirs, Les Retraités Baracéens, le Club de Foot Baracé Huillé Lézigné, l'Association de la Tonnelle auront la première location de l'Espace Lino Ventura gratuite puis les autres au tarif des habitants de Baracé.

##### **ASSOCIATIONS HORS-COMMUNE :**

Comice Agricole ..... 160 €  
Restos du Cœur ..... 190 €  
Donneurs de sang ..... 190 €  
A.C.T.E. .... 50 €

##### **COLLÈGES OU ÉCOLES SPÉCIALISÉES :**

Association Séronésienne (collège St François : 12 x 45 €) ... 540 € (9 POUR ; 1 CONTRE)

#### **DCM2017/05 - TAUX 2017 DES IMPÔTS LOCAUX :**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2017 soit :

Taxe d'Habitation	: 14,30%
Taxe Foncière (Bâti)	: 21,35%
Taxe Foncière (Non Bâti)	: 37,37%

#### **DCM2017/06 - ACTIVITÉ SPORT SALLE DES FÊTES :**

---

Après discussion, le conseil municipal n'est pas favorable pour établir un tarif horaire pour la location des salles.

#### **DCM2017/07 - GESTION DIFFÉRENCIÉE :**

---

Pour faire suite à une réunion sur la gestion différenciée, il nous a été demandé de réaliser 5 actions de communication sur les 3 prochaines années. Nous avons choisi 2 actions pour cette année qui sont : un chantier participatif fleurissement pieds de mur ; le concours fleurissement qui se fera par l'intermédiaire de l'Association Village Fleuri.

#### **DCM2017/08 - TRAVAUX 2017 :**

---

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des différents travaux qui vont être réalisés en 2017 avec notamment la construction du local technique, l'espace intergénérationnel, la remise en conformité au niveau électricité de la salle, le parking à côté de la Mairie (devis en cours), l'accessibilité ainsi que les différents travaux de voirie et la toiture de l'église.

#### **DCM2017/09 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE (CCALS) :**

---

Différentes réunions se sont déjà déroulées au sein de la CCALS : Développement Économique, Loisirs et Culture, Environnement (boires de la Courtaisière et de Vieilleville : évaluation des travaux et relevé topographique ; prévenir les propriétaires).

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

---

Une visite du futur Espace jeunes s'est tenue la semaine dernière en présence de Laure LUCAS, DGS de la CCALS, de Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, Vice-Président de la commission Enfance Jeunesse, du personnel communautaire et de la commission jeunesse.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.